



Le Droit à l'épreuve du temps

publié le **25/12/2012**, vu **1685 fois**, Auteur : [Maitre Tarik Abdallah MEHDI](#)

Cet article vise à mettre en évidence l'efficacité de la règle de droit face à une société arabe en mutation et la question qui est posée est : la règle de droit est-elle toujours bénéfique ?

La règle de droit est générale, abstraite et suivie de sanctions en cas d'infractions, mais son impact temporel est limité, pour ne pas dire dépassé par les différents phénomènes sociaux et les relations qu'entretiennent les personnes physiques et morales.

Le discours juridique du législateur (lois, règlements, directives...etc.) est fréquemment perçu avec déni et indifférence pour ne pas dire mépris. La sanction en elle-même inspire au mépris des individus (ceux qui enfreignent les normes imposées par la société), mais ce même discours, peut parfois être en décalage avec les phénomènes sociaux, le législateur rédige les lois, le juge les appliques et veille à leurs exécutions, mais l'individu ne suit pas, au contraire, soit il subit, soit il s'interroge avec stupéfaction, en blâmant le système.

L'écho social du Droit est impératif pour l'épanouissement de la société. En médecine par exemple, un traitement prescrit à un malade pour une forme de symptômes constatés, s'illustre soit par la guérison, soit par un effet secondaire lié au traitement. Il y a donc eu une réaction au traitement en positif ou en négatif, dans les deux cas une conclusion est faite et une certitude est retenue.

Prenons l'exemple de l'Algérie, un pays toujours hanté par le passé, celui du colonialisme français. Ce constat peut être établi en lisant les textes de lois en vigueur et surtout celles régissant « le quotidien des Algériens ».

Car avant de nommer telle ou telle loi en disant « Code civil algérien ou code pénal algérien », l'identité de celui qui est soumise à ses lois et mise en avant et doit être prise en considération avant toute démarche juridique prévue.

C'est là que la sociologie du Droit entre en scène tel un guide dans un labyrinthe de législations et de codifications, en savoir plus sur les traditions du peuple algérien, de ses pratiques et croyances religieuses, de son mode de vie au quotidien...etc. permet à la règle de Droit d'être bénéfique, le voleur sera puni en lui coupant la main, car la religion est mise en avant-garde dans une société musulmane, ce même voleur n'osera plus recommencer, car la sanction est ressentie et donc la règle de droit est « bénéfique ».

Mais avec une règle de Droit dépassée, ce voleur, fera un court séjour en prison ou payera une simple amende, dans les deux cas la récidive est inévitable et l'indulgence de la loi envers lui sera perçue comme une bénédiction implicite à l'acte qu'il a commis.

Par Tarik Abdallah MEHDI

Avocat